

DÉCLARATION DE PRÉPARATION

Procéder à la construction en vertu de la Politique de financement de l'optimisation des immobilisations dans le secteur des soins de longue durée, 2022

Objectif de la déclaration de préparation

En vue de respecter les engagements du gouvernement de l'Ontario à soutenir le développement ou le réaménagement opportun de la capacité nécessaire en matière de soins de longue durée (SLD) en Ontario, le ministère des Soins de longue durée (le ministère) a révisé sa politique de financement de l'optimisation des immobilisations dans le secteur des SLD. La nouvelle politique de financement de l'optimisation des immobilisations dans le secteur des soins de longue durée, 2022 (la politique de financement de 2022) contribuera à accélérer le développement ou le réaménagement en temps opportun en offrant un complément au financement du développement ou du réaménagement des lits de SLD admissibles qui reçoivent l'approbation de la part du ministère pour la construction entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 août 2023. Ce complément fixe et limité dans le temps se compose du complément à la subvention de financement de la construction (SFC) pour tous les projets admissibles et de la subvention de construction dans le cadre de la SFC pour les exploitants¹ à but non lucratif admissibles. Voir la politique de financement de 2022 pour plus de détails.

L'objectif de ce formulaire est d'identifier les projets qui ont déjà reçu des allocations conditionnelles de lits (qu'ils aient ou non reçu une approbation de financement pour le projet) qui sont prêts et s'attendent raisonnablement à commencer la construction du projet, sous réserve des approbations requises du ministère, d'ici le 31 août 2023, afin que les mesures nécessaires puissent être prises pour faciliter le commencement et l'achèvement en temps voulu de ces projets, dans le cadre de la politique de financement de 2022, sous réserve des exigences applicables.

Les exploitants qui ont signé une entente de développement (ED) avec le ministère pour un projet et qui, à tout moment avant le 1^{er} avril 2022, ont reçu une approbation écrite du ministère pour commencer la construction du projet ou d'une partie du projet, ne sont pas admissibles au financement en vertu de la politique de financement de 2022 en ce qui concerne leurs projets, et doivent procéder en vertu de leur ED en vigueur.

Les exploitants qui ont soumis des demandes de développement ou de réaménagement en vertu de la Politique de financement de l'optimisation des immobilisations dans le secteur des soins de longue durée, 2020 (la politique de financement de 2020) ou d'une politique de financement antérieure (y compris les exploitants admissibles dont les demandes ont été approuvées ou qui ont une ED en vigueur) et qui n'ont pas reçu d'approbation du ministère pour la construction d'un projet avant le 1^{er} avril 2022 seront automatiquement considérés pour une approbation en vertu de la politique de financement de 2022, sous réserve des exigences applicables, et n'auront pas besoin de soumettre d'autres documents de demande, sauf si le ministère le demande.

Renseignements sur l'exploitant de foyer de SLD et le projet

Nom légal de l'exploitant : _____

¹ Comme défini dans la politique de financement de 2022. Les termes utilisés dans le présent document ont la signification qui leur est donnée dans la politique de financement de 2022, sauf si le contexte indique le contraire.

Nom du projet : _____ ID du projet : _____

L'exploitant susmentionné confirme et atteste ce qui suit :

1. L'exploitant a reçu une lettre d'allocation ou d'approbation du ministère en ce qui concerne les lits de soins de longue durée du projet, sous réserve des exigences applicables. **Oui Non**
2. Avant le 1^{er} avril 2022, le ministère **n'avait pas** délivré à l'exploitant (y compris à tout prédécesseur de l'exploitant) d'approbation écrite pour commencer la construction du projet (y compris toute partie du projet). **Oui Non**
3. L'exploitant a déjà reçu une approbation écrite du ministère pour construire le projet (y compris l'approbation du ministère pour commencer toute construction pour le projet ou toute phase du projet) datée du 1^{er} avril 2022 ou plus tard. **Oui Non**
4. L'exploitant s'attend raisonnablement à être prêt à commencer la construction du projet, conformément à la demande de projet (avec seulement les changements qui ont déjà été acceptés par écrit par le ministère), toute approbation de projet applicable et l'entente de développement du projet, sous réserve de toutes les exigences applicables, d'ici le 31 août 2023. **Oui Non**

Pour les exploitants à but non lucratif uniquement :

Veillez sélectionner le montant du complément de la SFC demandé par l'exploitant pour être converti en une subvention de construction en vertu de la SFC en vertu de la politique de financement de 2022, sous réserve des conditions applicables.

Veillez choisir une option	Montant converti du complément à la SFC (jusqu'à 15 \$)	Complément de la SFC restant	Subvention de construction en vertu de la SFC (En valeur actualisée arrondie à la tranche la plus proche de 100 \$)
<input type="checkbox"/>	0,00 \$	35,00 \$	0,00 \$
<input type="checkbox"/>	2,50 \$	32,50 \$	13 500,00 \$
<input type="checkbox"/>	5,00 \$	30,00 \$	27 000,00 \$
<input type="checkbox"/>	7,50 \$	27,50 \$	40 500,00 \$
<input type="checkbox"/>	10,00 \$	25,00 \$	54 000,00 \$
<input type="checkbox"/>	12,50 \$	22,50 \$	67 500,00 \$
<input type="checkbox"/>	15,00 \$	20,00 \$	81 000,00 \$

La présente déclaration de préparation est fournie au nom de l'exploitant susmentionné dans le cadre du projet désigné ci-dessus.

L'exploitant susmentionné reconnaît et accepte par la présente que :

- Le ministère peut demander des renseignements supplémentaires afin de vérifier le contenu de la présente déclaration.
- L'exploitant a pleinement examiné, compris et accepté toutes les conditions énoncées dans la Politique de financement de l'optimisation des immobilisations dans le secteur des soins de longue durée, 2022, la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* et le Règlement 246/22 y afférent, selon le cas.

Calendrier et instructions importants pour la soumission de la déclaration de préparation :

Veillez faire parvenir le formulaire de déclaration de préparation dûment rempli à l'adresse LTCDevelopment@ontario.ca au plus tard le 20 décembre 2022, avec pour objet : « **Déclaration de préparation – [insérer le nom du projet], PROJID : [insérer l'ID du projet]** ». Par exemple : « **Déclaration de préparation – ABC, PROJID : 123** ».

Signé au nom de l'exploitant :

Par le signataire autorisé :

Nom : _____ Date

Titre : _____

Par le deuxième signataire autorisé (au besoin) :

Nom : _____ Date

Titre : _____

J'ai/nous avons le pouvoir de lier l'exploitant.